

# AVIS PUBLIC



## PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2159-2019

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 13 janvier 2020, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2159-2019 modifiant le règlement de zonage 523-1989 afin d'agrandir la zone H24 à même les zones H28b et C102a et d'agrandir la zone H28a à même les zones H22 et H28b*; et
- le certificat de conformité de la MRC de Joliette relativement à ce règlement a été émis en date du 3 mars 2020.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 16 mars 2020.

**Me David COUSINEAU, Lib, MBA**  
Avocat – Greffier